

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée d'examiner la motion de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI  
du 4 septembre 2014 (PV point 14.1)  
Plan directeur du sport pour une politique de soutien claire et transparente.**

---

Première Citoyenne,  
Mesdames et Messieurs les Elus,

La Commission chargée d'examiner la motion citée en titre a siégé le 23 octobre 2014.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anne-Louise GILLIERON, Hélène GRAND, Jean-David CHAPUIS, Pascal GAFNER, David GRANDJEAN, Giancarlo VALCESCHINI, Florent MICHAUD (remplaçant Vassilis VENIZELOS) et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Jean-Daniel CARRARD, Municipal de la Police et Jean-Michel BENAY, commandant du SDIS et chef du Service des Sports. Nous les remercions chaleureusement pour les explications fournies sur l'organisation actuelle du Service des Sports.

***Infrastructures sportives***

Actuellement, la Ville possède différentes infrastructures sportives telles que le stade, le complexe patinoire-piscine ou la salle omnisports des Isles. L'exploitation et la maintenance de chacune d'entre elles sont assurées par un intendant et une équipe ; l'effectif total pour l'ensemble de ces infrastructures représente 20-30 personnes selon les saisons. Le Service des Sports gère également les structures sportives des écoles (notamment les salles de gym) en dehors des horaires scolaires.

***Activités et manifestations sportives***

Par ailleurs, la Ville est également organisatrice d'activités et de manifestations sportives : festival sportif yverdonnois, urban training, rallye cyclo touriste, coupe du monde de paracyclisme, triathlon, entre autres.

***Soutien aux sociétés sportives***

Enfin, la Ville soutient les quelques 100 sociétés et clubs sportifs locaux, que ce soit sur la plan financier ou par le biais de prestations. Les différents types d'aides apportées par la Ville montrent que la définition de critères stricts et uniformes, comme demandé à diverses occasions par notre Conseil ou ses commissions, s'avère difficile.

Le budget global de la Ville affecté au sport s'élève à environ 6 mio. de francs, dont très peu pour le soutien financier aux sociétés et clubs sportifs locaux. En comparaison des autres villes membres de l'Association suisse des villes sportives, la Ville d'Yverdon-les-Bains est en queue de peloton.

***Organisation***

Depuis la création du Secrétariat aux Sports en 2003 (avec 0.3 EPT), le développement des activités a nécessité d'étayer le secrétariat jusqu'à la création du Service des Sports en 2012 dont la direction a été attribuée à M. Jean-Michel BENAY (environ 0.3 EPT) et qui occupe maintenant 1.7 EPT.

Notons encore à ce sujet qu'une réorganisation sera nécessaire très prochainement, puisque M. BENAY prendra sa retraite dès mars 2015.

C'est donc dire à quel point il paraît opportun de saisir l'occasion de la motion de M. Giancarlo VALCESCHINI pour mettre en route l'élaboration d'un véritable plan directeur du sport à Yverdon-les-Bains qui permettra de:

- Etablir un inventaire exhaustif de l'offre
- Identifier les attentes, pratiques et activités de la population, respectivement des différents publics-cibles en matière de sport
- Définir les objectifs que la Municipalité entend poursuivre en matière de sport
- Définir la politique de soutien financier ou autre apporté par la Ville aux différentes disciplines, activités et manifestations sportives, que celles-ci soient organisées par les sociétés et clubs locaux ou par la Ville elle-même.

Durant ses discussions, la Commission, dont une partie des membres est également active dans des clubs ou sociétés sportives locales, est vite apparue unanime sur la nécessité et l'opportunité d'engager une telle démarche.

### **Conclusions :**

Au vu des arguments ci-dessus, il apparaît que la gestion du sport au sein de la Commune nécessitera une réorganisation à court ou moyen terme afin de lui donner la structure à la hauteur des ambitions que la Municipalité s'est fixées. La Commission étant unanimement favorable à ce que la Commune dispose d'une structure appropriée pour soutenir le sport, elle considère que le préalable à cette organisation doit être un plan directeur du sport au sens demandé dans la motion de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI. Cela permettra véritablement de « dimensionner » le futur Service des Sports tant sur le fond que sur la forme. Dans ce sens, la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Elus, d'accepter la motion présentée par M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport au sens de l'art. 64 de notre règlement.

Pour la Commission, le 16.11.2014



Pascal Blum, rapporteur